

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 17 décembre 2010
(convocation du 6 décembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Décembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TERRAZA Brigitte, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CARTRON Françoise à M. HERITIE Michel jusqu'à 09 h 50
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 11 h 20
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à partir de 11 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 09 h 55
Mme LIRE Marie-Françoise à M. CAZENAVE Charles à partir de 11 h 50
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre jusqu'à 09 h 50
M. ASSERAY Bruno à M. HURMIC Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte jusqu'à 09 h 50

M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 00
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 10
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément jusqu'à 11 h 45
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à partir de 11 h 35
M. MOGA Alain à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine jusqu'à 11 h 00
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**Systeme d'Information Géographique -Mise à disposition de données
numériques issues de la Banque de Données Territoriales - Avenant n°4 à la
convention du
03 avril 1992 - Autorisation -**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Conseil de Communauté a autorisé par délibération n°92/096 du 21 février 1992, la signature d'une convention entre la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) et la Direction Générale des Impôts (DGI), paraphée le 3 avril 1992. Cette convention a permis de numériser le plan cadastral dès 1995 et de bénéficier d'un droit d'usage interne et gratuit du plan cadastral informatisé (PCI)

L'annexe 3 de cette convention établit une liste nominative des bénéficiaires du droit d'usage défini à l'article 15 de la convention. Les bénéficiaires actuels sont la CUB, les communes de la CUB, les délégataires de services publics communautaires, et quelques organismes assurant des missions de services publics nommément désignés.

Des changements de délégataires de services publics et des évolutions de dénominations ou de statuts de certains organismes actuellement bénéficiaires du droit d'usage interne et gratuit du plan cadastral informatisé (PCI) nécessitent de procéder à une actualisation de l'annexe 3 de la convention.

Par ailleurs, la communauté urbaine a été sollicitée par de nouveaux organismes qui souhaitent utiliser tout ou partie des données cadastrales pour l'exercice de missions de service public exclusivement. Ces organismes sont :

- Le SIAO (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau potable de Carbon-Blanc)
- Le SIAE (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de Latresne)
- Le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde)
- Bordeaux Euratlantique (établissement public administratif)
- Le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) « Université de Bordeaux »
- Le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux (CHU Bordeaux).

Il est proposé de procéder à l'actualisation de la liste des bénéficiaires et d'étendre ce droit d'usage interne gratuit à ces nouveaux organismes.

L'actualisation de la liste des bénéficiaires actuels et l'attribution du droit d'usage interne prévu à l'article 15 de la convention aux nouveaux organismes peuvent s'effectuer par un quatrième avenant à la convention venant actualiser et compléter l'annexe 3.

Pour les nouveaux bénéficiaires du droit d'usage interne, une convention d'échange de données entre la CUB et chacun des organismes sera établie et aura pour objet de préciser les conditions d'échange de données.

Ceci étant exposé, il vous est proposé Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivants :

Le Conseil de Communauté,

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la convention entre la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) et la Direction Générale des Impôts (DGI), paraphée le 3 avril 1992 et ses avenants n°1 du 26 septembre 1997, n°2 du 23 novembre 2004 et n°3 du 05 avril 2007.

Entendu le rapport de présentation

CONSIDERANT QU'IL y a lieu de passer un 4ème avenant à la convention établie entre la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) pour permettre d'actualiser la liste des bénéficiaires du droit d'usage interne et l'étendre aux organismes ayant sollicité la communauté urbaine dans ce sens.

DECIDE

Article 1 : D'approuver les termes de l'avenant n°4 à la convention établie entre la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) et la Direction Générale des Impôts (DGI), paraphée le 3 avril 1992,

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer avec la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques, nouvelle dénomination de la DGI), le dit avenant n°4 de la convention,

Article 3 : De procéder à la mise à disposition des données numériques aux organismes nommément désignés dans l'annexe 3 de la convention conformément au dit avenant n°4 de la convention et après signature des conventions d'échanges de données entre notre établissement et chaque organisme concerné.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 décembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. MICHÈLE ISTE

REÇU EN PRÉFECTURE LE
17 JANVIER 2011

PUBLIÉ LE : 17 JANVIER 2011

